

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 30 novembre 2023

Absents et excusés : Michelle DESMETTE, Jean-Bernard VIVIER et Marc SOENENS

La séance est ouverte à 18 h 30. Messieurs CHEVALIER et MAHIEU sont absents en début de séance.

1. Informations

Le Conseil prend connaissance de la réformation par la Tutelle de la Modification budgétaire ordinaire n° 2/2023, et l'approbation de la Modification budgétaire extraordinaire 2/2023.

La modification budgétaire ordinaire n°2-2023 a été réformée comme suit :

Résultat global : 489.329,76 € au lieu de 546.619,32 €

Résultat ex. propre : 0,00€ € au lieu de 57.289,56 €

La modification budgétaire extraordinaire n°2-2023 a été approuvée sans remarque.

Le Président précise que huit tests de présence de PFAS dans l'eau de distribution ont été effectués dans l'entité (les 4 écoles communales, l'école de Maubray, l'école d'Antoing, la crèche ainsi que l'internat à Antoing). Les résultats seront disponibles sous peu mais on peut déjà voir sur le site de la SWDE que les analyses sur le réseau d'Antoing sont rassurantes.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

2. CPAS

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2023 (voir annexes).

Présentation en séance.

Monsieur BILLOUEZ précise, qu'avec cette deuxième modification budgétaire, à l'ordinaire, après modification, le budget s'équilibre à 7.786.588, 99€.

En matière de dépenses, on relèvera, des ajustements au niveau des articles de traitements et particulièrement suite à l'indexation des salaires, une série d'ajustements des dépenses de fonctionnement et des charges énergétiques des bâtiments ainsi qu'une augmentation des dépenses de transferts liée à l'augmentation des dépenses relatives au RIS.

En matière de recettes, on retrouve l'ajustement des recettes de prestations, des différents subsides et le prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire d'une somme de 52.186,46 € permettant d'équilibrer cette MB.

A l'extraordinaire, les prévisions dépenses/recettes s'élèvent à 425.456,38 €. On y retrouve la correction de l'article budgétaire concernant l'emprunt pour les travaux de réfection des toitures de la Maison de Repos ainsi que la prévision d'une somme de 3.000 € concernant l'achat de frigos pour l'équipement des chambres de la MR.

Après modification budgétaire, les soldes prévisionnels des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire s'élèvent respectivement à 208.017,09 € et 27.305,43 €.

Monsieur VINCENT signale, qu'au vu de l'augmentation de certains postes (diverses aides sociales en hausse), il s'inquiète de la situation financière du CPAS à l'issue de cette MB mais aussi et surtout pour le budget de l'exercice 2024. Nous sommes toujours dans une crise de l'énergie même si cela se stabilise. Par ailleurs, une partie de la classe moyenne commence à avoir de sérieuses difficultés financières et le CPAS sera sans nul doute sollicité par cette population inhabituelle. En outre, le CPAS a perdu un procès en novembre 2022 à l'encontre d'un bénéficiaire et devrait payer une somme de 108.000 € non récupérable et qui n'apparaît pas dans cette MB. La commune répondra certainement présente pour aider le CPAS mais pourquoi attendre les modifications budgétaires pour donner les moyens ? Tout le monde sait qu'il est très inconfortable de travailler avec des budgets serrés. Le CPAS n'a, aujourd'hui, pas les moyens d'assurer sa politique.

Monsieur VERSCHEURE précise que le Groupe GO s'abstiendra à l'ordinaire car l'aide communale n'est plus en adéquation avec les besoins du CPAS. Pour l'extraordinaire, le vote sera favorable même si les travaux envisagés sont les mêmes depuis 2-3 ans.

Madame BOCQUET signale que le fait que la Ville n'aide pas suffisamment le CPAS dès le départ rend la situation difficile.

Monsieur CHEVALIER entre en séance.

Monsieur BILLOUEZ précise que le point vise une modification budgétaire de l'exercice 2023 et non le budget 2024. Des litiges allant jusqu'au tribunal cela existe bien évidemment mais il y a des recours possibles. La dépense annoncée n'est donc pas encore d'actualité.

Monsieur Julien BAUWENS précise que, ce qui est inquiétant au niveau des RIS, c'est que le poids de l'indexation pèse de plus en plus sur les CPAS car l'intervention du fédéral est un pourcentage de l'aide sociale et ce pourcentage n'est pas indexé. Il faudrait intervenir auprès des autorités supérieures pour que cela change. Les CPAS sont la dernière roue du carrosse, ceux qui doivent toujours attendre le bon vouloir des pouvoirs supérieurs. Autour de cette table, nous sommes souvent offusqués des décisions prises par les autorités supérieures notamment pour les zones de secours. La réflexion est la même pour les CPAS. Ne faisons pas la même chose que ce qui est reproché à ces organes supérieurs.

Le Président ajoute que les finances communales seront mises à mal pour les interventions dans les zones de secours et de police dès 2025 mais il répète que la Commune a toujours été là pour le CPAS quand il en avait besoin.

Par 11 voix pour et 4 abstentions (Groupes UCA, GO et Madame BOCQUET), le Conseil approuve la MB 02/2023 ordinaire et par 14 voix pour et 1 abstention (Groupe UCA), il approuve la MB 02/2023 extraordinaire.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Magali EVRARD

3. Synthèse de l'administration et des affaires de la commune

Rapport pour l'année 2022 (voir annexe).

Le Président remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce document particulièrement intéressant. Monsieur VERSCHEURE remercie également le personnel et précise qu'en page 2 du document, on constate l'absence de commission agricole et de remise

d'un mérite sportif ce qui est regrettable. Par ailleurs, le nombre d'habitants a encore régressé (- 45 entre 2021 et 2022) notamment suite à une natalité moins importante que la mortalité mais aussi par une migration vers d'autres communes plus importante que le nombre d'entrées. Pour une commune qui est la moins taxée du Hainaut Occidental et où l'on trouve des entreprises qui donnent du travail, c'est difficilement compréhensible. En page 31, on voit que le nombre de chômeurs complets est passé de 278 à 486 entre 2021 et 2022.

Concernant le sport, le Président précise qu'une réunion s'est tenue avec tous les clubs sportifs pour l'introduction de demandes de subsides auprès de la Région Wallonne. Quant au mérite sportif, si les clubs ne nous soumettent pas de nom, la commune ne sait rien faire. C'est dommage mais c'est la réalité.

Monsieur Julien BAUWENS s'inquiète également de la baisse de la population et propose de faire une analyse plus approfondie sur les raisons qui poussent les gens à quitter l'entité. Le Président précise que les projets privés avancent : les logements pour celui de Tradeco dans le bas d'Antoing sont quasiment tous vendus, le permis d'urbanisme pour le projet de Dherte dans le quartier de la Marlière va être déposé dans les mois qui viennent. Madame DELEPINE ajoute qu'il y a de nombreuses maisons à vendre. Monsieur VINCENT rappelle qu'il y a plus de 30 % de célibataires dans l'entité. En outre, les prix des nouvelles constructions deviennent inabordables pour de nombreux ménages. Il faudrait penser aux personnes seules et avoir une offre de logements 1 chambre car ces personnes mobilisent des logements surdimensionnés par rapport à la taille de leur ménage. Mais cette baisse de population est un enjeu crucial pour l'avenir de la commune. Monsieur Julien BAUWENS ajoute que chacun voit les choses à sa manière et il serait utile d'en débattre. Monsieur VINCENT signale qu'il reste peu de terrains à bâtir même s'il ne faut pas vouloir construire à tout va. Madame BOCQUET demande d'étudier également la création de projets intergénérationnels.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sonia KENNIS

4. Finances communales

- a) Budgets ordinaire et extraordinaire 2024 assortis du rapport financier (voir annexes). Le point sera examiné en commission finances élargie prévue le lundi 27 novembre 2023 à 18h00.

Pour le service ordinaire :

Total recettes : 15.362.123,53 €

Total dépenses : 15.154.458,64 €

Boni : 207.664,89 €

Pour le service extraordinaire :

Total recettes : 9.117.014,79 €

Total dépenses : 5.845.759,28 €

Boni : 3.271.255,51 €

Le Président précise que les recettes de ce budget 2024 s'élèvent à un montant de 15.362.123,53 € et des dépenses pour 15.154.458,64 € ce qui dégage un boni général de 207.664,89 €.

Concernant les dépenses ordinaires :

Les dépenses de personnel représentent 36,44 % des dépenses du budget, les dépenses du personnel ont été calculées selon les instructions de la circulaire budgétaire. Nous avons prévu l'engagement d'un directeur financier local ainsi que le remplacement de 2 ouvriers équivalents temps-plein pour le service technique afin de pallier aux départs à la pension.

Les dépenses de fonctionnement représentent 19,80 % des dépenses du budget, elles ont été calculées comme spécifiées dans la circulaire budgétaire c'est-à-dire les dépenses du compte 2022 +2%, sauf contrats et cas spécifiques. Les dépenses énergétiques ont été calculées selon le marché du CENEO.

Les dépenses de transferts représentent quant à elles 30,59 % des dépenses du budget : nous y retrouvons principalement :

- La zone de police pour un montant total de 1.099.276,97€ avec une augmentation de 21.554,45€ par rapport au budget 2023. Quant à la dotation « Becquerelle », celle-ci reste pratiquement identique par rapport au budget 2023 (-147,98€).
- Pour la zone de secours, la dotation communale pour 2024 s'élève à 205.598,01€, soit une diminution de 34.754,71€ par rapport au budget 2023.
- La dotation au CPAS quant à elle, reste identique par rapport à 2023, c'est-à-dire à 1.847.304,59€.
- Le budget participatif a été réinscrit au budget 2024 pour un montant de 50.000€.
- Les subsides aux cultes sont en augmentation de 15.357€ par rapport au budget 2023.
- Les cotisations IPALLE s'élèvent quant à elle à 364.819,49€, soit – 17.070,67€ par rapport au budget 2023. Cette dotation est calculée selon le nombre d'habitants.
- Le subside au Foyer socio culturel est en augmentation de 24.729,36€ par rapport au budget 2023.

Les dépenses de dette représentent 13,03 % des dépenses du budget, nous y retrouvons les emprunts contractés et restant à contracter. Les ratios d'investissements sont respectés. La dette reste stable.

Les dépenses de prélèvements représentent 0,14% des dépenses du budget, un prélèvement de 21.600 € a été opéré pour les inondations (pour le FRE).

Concernant les recettes ordinaires :

Les recettes de prestation représentent 6,74 % des recettes du budget, nous avons ici une grosse diminution des redevances voiries électricité (-4.018,53€) et GAZ (-86.824,52€) par rapport à 2023. Cette diminution est principalement due aux économies d'énergie des entreprises et particuliers. Pas d'indexation pour les loyers.

Les recettes de transferts représentent quant à elles 90,39% des recettes du budget. Nous y retrouvons principalement :

- Le fonds des communes : 3.267.342,47€, soit une diminution de 53.837,15€ par rapport au budget initial 2023.
- Le complément régional plan « Marshall » : 1.137.546,03€, soit une grosse augmentation de 274.765,56€ par rapport au budget initial 2023.
- Le rendement à l'IPP : 1.970.646,85€, soit une diminution de 187.272,16€ par rapport au budget initial 2023. Cette diminution est principalement due au système de

perception, c'est-à-dire que nous n'allons percevoir au budget 2024 que 12 mois au lieu de 14 mois.

- L'additionnel au précompte immobilier : 2.284.867.17€, soit une augmentation de 102.896,25€ par rapport au budget initial 2023.

Les recettes de dette représentent 2,05% des recettes du budget : nous y retrouvons par exemple les dividendes d'IDETA : 139.220,08€, soit une diminution de 67.273,82€ par rapport à 2023.

Les recettes de prélèvements représentent 0,82% des recettes du budget : 2 prélèvements pour risques et charges ont été opérés : 21.600€ pour les inondations et 100.000€ du fonds de réserve ordinaire pour le service ordinaire au propre.

En conclusion, le budget ordinaire 2024 présente un boni au résultat global de 207.664,89 €. Il est en boni tant au propre (+54.635,71 €) qu'au global. Les dépenses sont maîtrisées malgré la conjoncture actuelle.

Afin de mettre en équilibre le budget à l'exercice propre, nous avons dû faire appel au fonds de réserve ordinaire à concurrence de 100.000 €.

Néanmoins, la prudence reste de mise car diverses dotations sont toujours en hausse comme la Zone de police.

Notre dette reste stable. Les fonds de réserve sont tous créditeurs. Il faut néanmoins faire preuve de prudence.

Concernant le budget extraordinaire :

Les dépenses de transferts : Subside extraordinaire pour la bibliothèque/ludothèque (19.800 €) et subside extraordinaire pour la fabrique d'église de Bruyelle (2.904 €).

Les dépenses d'investissements : Achat de mobilier et de matériel pour l'administration, pour les écoles - Mainténances dans les bâtiments - Travaux d'amélioration repris dans le FRIC - PIMACI (Rue du Mazy - Rue du Large - Rue Paillard - Rue de la Station - Nouveau jeu) - Coeur de village Aménagement Place de Maubray - Honoraires maison de village de Fontenoy - Achat de véhicules pour le service technique (voirie et propreté publique) - Honoraires pour le remplacement des poteaux d'éclairage du football d'Antoing - Etude Centre d'interprétation du bassin carrier du Tournaisis - Aménagement parking de délestage à Péronnes - Aménagement d'un skate park - Travaux de Revitalisation Urbaine.

Les dépenses de dette : Appels de fonds IPALLE rue de la Kennelée, Avenue du Stade, Rue du Curé, Rue de l'Angle, Carrefour des Irlandais, Ruelles Jean Renier et Traversière, Rue Joseph Wauters , rue des Caves et Grand rue.

Concernant les recettes extraordinaires :

Les recettes de transferts : Subsidés pour les travaux de menuiseries de la maison communale de Péronnes (28.060,12 €) - Subside pour l'aménagement de la Place de Maubray - Coeur de village (344.000 €) - Honoraires PCDR de Fontenoy (20.000 €) - Subsidés SPGE pour les travaux d'amélioration repris dans le FRIC et PIMACI (557.995,31 €) - Subside pour les travaux de Revitalisation Urbaine (1.250.000 €) et participation pour les charges urbanistiques dans les travaux de Revitalisation Urbaine (150.000 €).

Les recettes d'investissements : Vente de terre à Monsieur BERTRAND (116.900 €).

Les recettes de dette : Pose de ralentisseurs à Maubray et à Péronnes (50.000 €) - Honoraires pour l'aménagement des ateliers communaux (10.000 €) - Travaux d'amélioration repris dans le FRIC et le PIMACI (Rue du Mazy - Rue du Large - Rue Paillard - Rue de la Station - Nouveau jeu) - Achat d'un véhicule pour la voirie (50.000 €) - Coeur de village Aménagement Place de Maubray (86.000 €) - Aménagement du parking de déstasse à Péronnes (673.737 €) - Etude Centre d'interprétation du bassin carrier du Tournaisis (80.000 €) - Honoraires pour le remplacement des poteaux d'éclairage du football d'Antoing (10.000 €) - Aménagement d'un skate park (130.000 €) - Travaux de Revitalisation Urbaine (200.000 €).

Monsieur BILLOUEZ précise que la dotation communale pour le CPAS reste inchangée malgré l'indexation des salaires, indexation des allocations sociales, charges d'énergie, tout augmente. Il n'y a même pas eu un geste vis-à-vis du CPAS. Comment est-il envisageable de présenter une dotation communale inchangée lorsqu'on voit que le budget communal prévoit l'indexation des salaires de son personnel et demande au CPAS de ne pas le prévoir (60.000 €). Y a-t-il deux sortes de membres de personnel dans cette commune ? Cela fait mal d'entendre dire « *on prévoit mais vous, vous ne prévoyez pas* ». L'indexation des RIS est importante cela a déjà été dit. Le CPAS ne taxe pas. Monsieur BILLOUEZ remercie la Directrice Générale qui serre la vis pour tout jusqu'à l'utilisation des bics et autres post-it. Il n'accepte pas que l'on demande encore des efforts au CPAS alors qu'il en a déjà fait et ce, à la demande du Collège. Le CPAS fait face à une augmentation lissée de 248.000 € à travers l'indexation des salaires, l'indexation des allocations sociales et de la cotisation de responsabilisation. Il avait été demandé une augmentation de la dotation communale de 118.540,93 € soit une augmentation de 6 % tout en sachant qu'il y a plus de 10 % d'augmentations salariales avec les chèques-repas et le second pilier. On avait dit que cela allait peser lourd dans le budget. On nous demande aujourd'hui d'aller puiser dès le budget initial dans le fonds de réserve ce qui est une première à Antoing. Le CPAS a déjà puisé plus de 180000 € sur ce fonds et il n'y aura pas assez sur ce fonds pour terminer l'année. Monsieur BILLOUEZ ne comprend pas qu'on puisse annoncer un boni communal de 207.664 € alors que le CPAS demande une aide complémentaire de 118.000 €. En tant que conseiller socialiste, Monsieur BILLOUEZ précise ne pas accepter cette position. Il ne s'agit pas d'un problème de personne mais d'un problème de fonctionnement. Les chiffres parlent et le CPAS a fait des efforts durant de nombreuses années. Monsieur BILLOUEZ en appelle aux conseillers qui ont siégé au CPAS, l'argent n'y est pas jeté par les fenêtres et utilisé à bon escient. Par respect pour le personnel de l'institution, Monsieur BILLOUEZ réclame une augmentation de 118.000 € de la dotation communale. Par respect de l'institution du CPAS, celle-ci et son personnel sont délaissés.

Le Président signale n'avoir jamais demandé au CPAS de ne pas prévoir l'augmentation de 2% pour le personnel. Les deux Directeurs Généraux se sont vus mais il n'a jamais été question de cela. Il est seulement demandé au CPAS de puiser 15.000 € sur son fonds de réserve qui est de 208.000 €, cela n'est quand même pas insurmontable. Monsieur BILLOUEZ précise que son fonds de réserve ne tiendra pas jusqu'à la fin de l'exercice. Le CPAS a bien géré pour avoir cette réserve. On reviendra sur les chiffres le mois prochain, notamment sur les évolutions du budget du CPAS et des dotations communales.

Monsieur MAHIEU entre en séance.

Monsieur VINCENT signale que certains chiffres sont particulièrement affolants. Quand on parle de 1.100.000 € pour la zone de police où l'on annonce une augmentation de 35 % pour 2025 et de 305.000 € pour les pompiers avec, heureusement, une intervention

provinciale à hauteur de 120.000 €, cela laisse perplexe. Quant au CPAS, la dotation est de près de 1.850.000 € et il est dommage que la discussion entre les deux institutions n'ait pas eu lieu avant la présente séance. Monsieur VINCENT est pour la majoration de la dotation au CPAS du montant de 118.000 € comme demandé par son Président et demande que le budget soit amendé en ce sens. En ce qui concerne la crèche, il y a un souci aujourd'hui. En effet, le déficit a doublé en deux ans. On en était à 196.000 € en 2021, 359.000 € en 2023 et on sait déjà que cela augmentera encore en 2024. Même si Monsieur VINCENT admet avoir été le premier à réclamer cette infrastructure, il faudra vraiment s'inquiéter de cette situation car cela n'est pas tenable à terme. Pour l'instant, on arrive à l'assumer dans l'ensemble du budget. Le Président rappelle qu'il s'agit d'un service précieux envers la population. Madame DELEPINE rappelle que l'on est passé de 36 à 42 places et que les subsides annoncés par la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas suivi. Le dernier gros poste concerne le centre administratif. C'est un outil de qualité et qui répond aux besoins mais on en est quand même à 553.000 € en 2024. Les chiffres précités représentent à eux seuls près de 30 % de nos dépenses. Autres chiffres étonnants : l'augmentation des frais énergétiques pour l'éclairage public alors que les prix se stabilisent et que des investissements sont réalisés depuis 3-4 ans pour rénover ce parc. Par ailleurs, quoi qu'il arrive, on achète pour 10.000 € de sel pour les voiries, c'est assez étonnant au vu des hivers assez doux que nous connaissons ces dernières années. Monsieur VNCENT se dit exaspéré par la dépense de 15.000 € pour des containers dans les écoles. Depuis qu'il est conseiller communal, on a toujours eu une telle dépense. Certes, à Calonne on a construit une extension mais pour Fontenoy ce n'est plus tenable. Il faut envisager une extension à cette école et y réfléchir. Le Collège a mis de l'argent pour faire une maison de village pour laquelle nombre de conseillers autour de la table et une grande partie de la population est contre. C'était un mauvais choix et il faut pouvoir faire marche arrière. Il demande à prévoir rapidement les crédits extraordinaires nécessaires à ces travaux d'extension. Un chiffre à souligner c'est au niveau du cabinet du Bourgmestre et Monsieur VINCENT salue l'appel à candidatures que le futur Bourgmestre a annoncé pour occuper ce poste, ce qui est une première. Non pas que le personnel qui a été au cabinet jusqu'à présent n'était pas compétent mais offrir à chaque antoinien une chance de pouvoir accéder à ce poste est une bonne chose. Au niveau du budget participatif, il faut continuer à promouvoir ce budget qui n'est malheureusement pas connu de tous. Autre très bonne chose : l'engagement au niveau de l'office du tourisme. Ce dernier aura sans nul doute un rôle important à jouer pour fédérer les différents opérateurs présents aujourd'hui autour du Grand Large. C'est devenu un pôle touristique important mais il le sera encore plus si l'on arrive à fédérer tous ces opérateurs. Le dialogue entre ceux-ci n'existe pas aujourd'hui et il est vital de le mettre en place. Autre point positif, les chèques-cadeaux pour 3.000 €. Comme dit en commission, on pourrait renouveler l'opération chèques faite à la sortie de la crise et qui avait eu son succès auprès de la population et de nos commerces locaux. 7.000 € de primes sont également prévus pour les investissements en matière de réduction des coûts énergétiques. Ce budget est rarement épuisé et il faudrait en faire la publicité peut-être par des toutes-boîtes et en revoir les montants. On pourrait notamment relever les plafonds fiscaux pour accéder à cette aide. Faute avouée, c'est l'absence du budget pour le travail de mémoire mais celui-ci sera réinscrit lors de la première modification budgétaire et c'est important quand on voit la montée du fascisme dans l'ensemble de l'Europe. Le montant de 375 € prévu pour le mérite sportif devrait être sensiblement revu à la hausse. On ne fait plus rien avec un tel montant. Ce montant n'est probablement pas attractif et le monter à 1.500 € pourrait certainement motiver les clubs à introduire des dossiers de candidatures. Autre très bonne chose, les subsides de 30.000 € pour les clubs sportifs. Nous sommes probablement l'une des rares communes à accorder un tel montant mais celui-ci est anecdotique par rapport aux quelques 16 millions de recettes annuelles que nous avons. Ce qui est gênant, c'est que certains sports rémunèrent leurs athlètes et que, sans

stigmatiser un sport en particulier, la crainte est qu'une partie de ces subsides soit détournée de son objectif qui est de favoriser l'accès au sport aux enfants. On pourrait prévoir une aide communale directe envers les familles car quand on voit les prix des cotisations dans les clubs sportifs aujourd'hui, cela devient impayable surtout pour les familles nombreuses. Dans un club de boxe à Tournai, on en était à 250 € pour l'année. Pour un ménage qui a 3 ou 4 enfants, cela n'est plus possible. On pourrait innover et créer une prime communale avec des critères et un montant à définir. Au niveau culturel, la commune est très généreuse et répond aux demandes de notre foyer socioculturel et de la bibliothèque. 4.000 € pour la Concorde de Péronnes qui a déjà demandé des aides complémentaires car le bâtiment est vieillissant et les charges plus importantes, c'est peu. C'est aussi un montant qui pourrait être revu à la hausse. L'aide à nos aînés s'élève à 3.000 €, c'est quand même peu. Au niveau des recettes, nous avons heureusement près de 1.600.000 € venant des carrières. A noter une nouvelle recette qui est la taxe de séjour mais on peut imaginer que Your Nature est le gros pourvoyeur de cette taxe. Si on la décortique, 30.000 € divisé par 1,15 €, cela correspond à environ 70 personnes qui auraient résidé par jour dans ce complexe soit environ 20 chalets. C'est un chiffre à retenir quand on aura une nouvelle demande de permis pour construire de nouveaux chalets car on ne répondrait pas à la demande. Pour les autres recettes, n'en déplaise à la population, on a une police qui travaille bien avec 12.000 € de procès-verbaux essentiellement via les policiers tournaisiens selon les dires entendus. Au niveau du sanctionnateur, 3.500 € de recettes. Bonne nouvelle pour nos locataires, les loyers dans les logements communaux ne seront pas indexés. Pour terminer, Monsieur VINCENT rappelle que chaque antoinien a une dette de 2.000 € sur sa tête. C'est la dette par habitant par rapport aux investissements effectués par la commune. L'ardoise est de 15 millions d'€, c'est conséquent et on est probablement aujourd'hui l'une des communes les plus endettées de la région mais si cette dette est maîtrisée, cela n'est pas un problème. Cependant, une commune qui n'investit pas est une commune qui ne vit pas non plus. Enfin, par rapport à l'ordinaire, on a la sensation qu'il s'agit du budget de l'ancien collègue et pas de celui qui va se mettre en place d'ici quelques temps et encore moins celui du nouveau Bourgmestre dont on ne trouve pas la patte.

Monsieur VERSCHEURE tient à excuser Messieurs VIVIER et SOENENS dont les absences sont dues à la modification du calendrier de cette séance ce qui est regrettable. Sans répéter les chiffres bien présentés par Monsieur VINCENT, Monsieur VERSCHEURE rappelle que le Bourgmestre a insisté en commission pour dire qu'il avait voulu présenter son dernier budget avec un boni de près de 54.000 €. On y arrive, non pas en faisant appel au crédit spécial mais en allant puiser directement 100.000 € dans le fonds de réserve ordinaire. Par ailleurs, en recettes, la part communale est sous-estimée car elle est tributaire des autres niveaux de pouvoir. Sans l'aide des carrières et du plan Marshall, on peut se demander comment on pourrait fonctionner. Au niveau des dépenses, celles de fonctionnement sont sous-évaluées puisque le bureau du plan prévoit une indexation des salaires de 4 % sur l'année 2024 alors que seuls 2 % ont été prévus. Idem pour le CPAS où l'inflation est minimisée. Cela contraindra le futur Bourgmestre et son Collège à faire des modifications budgétaires ultérieures pourtant évitables.

Le Président signale qu'il est facile pour l'opposition de demander des augmentations un peu partout mais ce n'est pas faisable. En ce qui concerne le sel pour le sablage des voiries, il s'agit simplement d'un crédit prévu en cas de nécessité. Si le besoin n'est pas là, ce crédit ne sera pas utilisé tout simplement. Pour ce qui est de fédérer les différents acteurs autour du Grand Large de Péronnes, c'est en effet la direction à prendre et ces opérateurs sont preneurs comme cela a pu se voir dans la récente émission faite par No Télé sur le

sujet. Pour les primes à l'investissement, les plafonds fiscaux ont déjà été revus. En ce qui concerne les clubs sportifs, les subsides sont alloués sur base des frais de fonctionnement qu'ils fournissent et donc, les subsides sont bien utilisés selon l'objectif premier à savoir l'accès au sport pour les enfants. En ce qui concerne la Concorde, le bâtiment utilisé est de type privé et la commune ne peut pas y investir. Le subside vise l'école de jeunes. Ils ont également pu profiter des classes scolaires en période hivernale et ainsi économiser sur les frais énergétiques de leur bâtiment particulièrement énergivore. Les propriétaires du bâtiment pourraient peut-être introduire une demande de subside pour l'isoler. En ce qui concerne l'indexation des salaires, le Directeur Général précise que le bureau du plan prévoit des indexations en avril et septembre ce qui veut dire, si les prévisions se vérifient, que les salaires seraient augmentés respectivement en mai et octobre. Par simple calcul mathématique, on en déduit que, si l'augmentation des salaires sera bien de 4% sur l'année 2024, il n'en coûtera réellement que 2% net sur base des dates auxquelles ces augmentations salariales seront effectives. Le Président ajoute, qu'à terme, la taxe sur les carrières va augmenter avec l'ouverture de la carrière en rive gauche. Par contre, l'exploitation en rive droite disparaîtra dans quelques temps mais une commission avec les carriers pourra être organisée l'année prochaine pour aborder ce sujet.

Monsieur DUDANT tient à rassurer Monsieur VINCENT au sujet de l'école de Fontenoy. La fréquentation scolaire de cette école est en hausse et c'est une bonne chose. Dans un premier temps, nous avons reconverti les deux appartements en classes. Les containers ne sont plus utilisés que comme cantine et aucun cours ne s'y donne. Comme l'augmentation de la population scolaire semble pérenne pour cette école, on s'est renseigné pour introduire un projet d'extension dans le plan « Milliard » du Ministre DAERDEN. Malheureusement, nous n'entrons pas dans les critères pour la première vague, ceux-ci visant plus à aider, et c'est compréhensible, les communes concernées par les graves inondations qui ont touché notre pays il y a deux ans. Le projet est néanmoins maintenu et nous recherchons activement des moyens de subsidiation pour le concrétiser au plus vite. Pour compléter ce qui a été dit pour les clubs sportifs, Monsieur DUDANT précise que le club de foot d'Antoing prévoit une dégressivité des cotisations en faveur des familles nombreuses ainsi que des étalements de paiement pour les familles qui ont des difficultés financières. En ce qui concerne la création d'une prime communale, il ne faut pas se projeter trop rapidement. Comme cela a été dit, des augmentations de dépenses sont à prévoir et à craindre en matière de sécurité et il faudra voir les moyens dont on disposera à ce moment-là. En ce qui concerne la crèche, Madame DELEPINE rappelle que la commune avait répondu favorablement à l'augmentation de capacité de la crèche de 36 à 42 enfants mais que les promesses de subsidiation complémentaire annoncées par l'ONE n'ont pas été suivies d'effet. Normalement, tous les frais de personnel au niveau des puéricultrices auraient dû être subsidiés mais on est bien loin du compte. Par ailleurs, le prix de la journée dépend du revenu des parents. Il faut également conserver 2 places pour les mamans à problème et qui dépendent du Service d'Aide à la Jeunesse. Le Président ajoute que, dans un premier temps, il tient à voter ce budget ordinaire tel quel. Il rappelle n'avoir jamais laissé tomber le CPAS et que les modifications budgétaires existent pour cela.

Monsieur Julien BAUWENS se dit un peu inquiet mais aussi rassuré. Inquiet de voir la dotation au CPAS inchangée alors qu'on a augmenté assez facilement la dotation à la zone de police et même pour les fabriques d'église. Mais aussi rassuré dans le sens où, en écoutant les deux parties, il semble que la porte ne soit pas fermée à une augmentation de cette dotation envers le CPAS. Puisque tout a été dit et qu'il n'y a pas de raison de

repousser à plus tard cette augmentation puisqu'il y a un boni de 207.000 € au budget et que le CPAS en demande 118.000, pourquoi ne pas voter directement cette augmentation et sortir la tête haute de la discussion qui vient d'avoir lieu ? Monsieur Julien BAUWENS estime que le personnel du CPAS, les résidents de la Maison de Repos et les usagers du CPAS méritent que nous élevions le débat et que nous acceptions cette augmentation. On sait qu'un CPAS ne dépense pas de l'argent inutilement et on ne doit pas faire avec le CPAS ce que nous reprochons au Fédéral et au Régional à l'encontre de la commune. Si la commune ne possédait pas l'argent, cela serait compréhensible mais ce n'est pas le cas. Le Président regrette que des réunions politiques n'ont pu être tenues en interne et propose de reporter le point au mois prochain. Monsieur Julien BAUWENS salue cette décision.

Le Président précise que le tableau récapitulatif du budget extraordinaire a été présenté en commission. Monsieur VINCENT estime qu'il s'agit d'un budget extraordinaire de fin de législature. On rénove des voiries c'est très bien. Pour le projet de la place de Maubray, il faudra absolument associer les riverains à ce projet et ne pas arriver avec des plans déjà définitifs. Le parking de délestage de Péronnes est actuellement prévu sur fonds propres à raison de 600.000 € et Monsieur VINCENT ne comprend pas qu'on n'aille pas chercher des subsides pour ce projet. Le Président signale que cette recherche va s'effectuer mais les crédits ont été prévus tout de suite. Monsieur VINCENT salue le projet de skate park. Le quartier de la Marlière reste le dernier PCA où l'on sait investir sur la commune. Cela veut dire qu'il n'y a plus rien derrière, il n'y a plus d'autres projets privé/public sur la table. C'est inquiétant car il faut une réflexion à long terme pour répondre aux besoins de la population. L'accès à la propriété pour les jeunes devient de plus en plus difficile voire inaccessible. Le Président annonce qu'un projet privé verra le jour sur les terrains récemment vendus par la Fabrique d'église de Calonne. On parle de 72 maisons. Monsieur VINCENT estime qu'il faudrait aussi veiller à imaginer un plan trottoirs sur l'entité. On a un peu commencé à rénover ce qui pouvait l'être sur Péronnes et Fontenoy mais il y a encore beaucoup de trottoirs qui n'en sont pas et il faudrait libérer des budgets sur 10 à 15 ans. Monsieur CHEVALIER attire l'attention sur une procédure permettant d'attirer des gens en mettant à disposition des terrains à très faible prix moyennant l'obligation de rester sur place pendant au moins 15 ans ou alors ils doivent rembourser le terrain au prix convenu. Cette façon de faire permet l'accès à la propriété aux jeunes qui n'ont bien souvent pas les crédits pour pouvoir acheter un terrain et construire dessus. C'est une manière d'augmenter la population sans nécessairement passer par de grands promoteurs comme ce projet à Calonne. Au niveau du budget extraordinaire, Monsieur CHEVALIER relève l'achat de mobilier et sonorisation pour le centre de lecture publique et espère qu'ils vont aussi acheter des livres. Mais il se demande qui a pu faire remonter cette demande de subside puisqu'il n'y a plus de conseil d'administration au sein de la bibliothèque. Madame DELEPINE précise que la mise à jour des statuts du Centre est en cours et que les postes de Président et trésorier sont à pourvoir. A la question de Monsieur CHEVALIER, Madame DELEPINE précise qu'une bibliothèque ne peut plus aujourd'hui se contenter de prêter des livres. Elle doit organiser d'autres événements et c'est ainsi qu'un espace a été aménagé notamment pour y faire l'Alzheimer Café. La demande vise à améliorer la capacité d'accueil de cet espace au niveau événementiel. Une conférence avec un médecin légiste a également été organisée récemment et était très intéressante. Madame BOCQUET relève divers manquements dans le budget extraordinaire comme la réfection de divers trottoirs et voiries qui posent problème aux usagers. Il faut aussi se pencher sur la création d'une plaine de jeux à Fontenoy.

Madame Mélanie MORY précise avoir invité les personnes de Fontenoy à introduire leur projet de plainte dans le cadre du budget participatif mais personne n'a donné suite.

A la question de Madame BOCQUET, le Président précise que le projet de piscine en plein air à Péronnes durant les vacances d'été ne sera peut-être pas financé par la commune. Madame BOCQUET ajoute qu'il faudrait prévoir l'entretien des passages sous voies à la gare d'Antoing. Par ailleurs, elle plaide pour l'engagement d'ouvriers supplémentaires d'autant plus qu'un d'entre eux sera mis à disposition du BMX. Le Président précise que cet ouvrier ne sera pas en permanence sur le site du BMX mais tout au plus 1 à 2 jours par semaine.

Par 15 voix pour et 1 abstention (le Président), le Conseil décide de reporter la décision sur le budget ordinaire. A l'unanimité, il approuve le budget extraordinaire.

Monsieur VINCENT sort de séance

b) Dotations financières 2024 à la zone de police.

A l'unanimité, le Conseil approuve la dotation financière principale à la zone de police du Tournaisis est fixée à 1.099.276,97 €, et reprise au budget 2024 à l'article 330/435-01.

A l'unanimité, le Conseil approuve la dotation financière complémentaire (Becquerelle) à la zone de police du Tournaisis est fixée à 20.005,68 € et reprise au budget 2024 à l'article budgétaire 33001/435-01.

c) Dotation financière 2024 à la zone de secours.

A l'unanimité, le Conseil approuve la dotation financière pour l'exercice 2024 pour la zone de secours a été fixée à 205.598,01€ selon la clé de répartition fixée par le Gouverneur. Cette dotation financière est prévue au budget 2024 à l'article budgétaire 351/435-01.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agents traitants : Céline LIEGEOIS et Carine DUDANT

5. Infrastructures sportives

ASBL Royal Club Nautique de Tournai – demande de garantie bancaire pour la reconstruction ou la rénovation d'une infrastructure.

Pour pouvoir bénéficier d'un subside « Infrasports », l'ASBL a besoin d'un accord communal pour garantir l'investissement résiduel qui lui incombe.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve une garantie bancaire estimée à 38.244 € en cas d'une reconstruction, et à 37.792,99 € en cas d'une rénovation

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

6. Intercommunales

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les ordres du jour des réunions des intercommunales suivantes :

IPALLE – assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2023

Ordre du jour :

1. Approbation de la révision 2023 du Plan stratégique 2023 & 2025.

a) IDETA – assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2023

Ordre du jour :

1. Evaluation 2023 du Plan stratégique 2023-2025 ;
2. Prise de participation en Transemo ;
3. Divers.

b) ORES ASSETS – assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2023

Ordre du jour :

1. Plan stratégique ;
2. Modifications statutaires.

c) ORES ASSETS – assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2023

Ordre du jour :

1. Opération de scission partielle par absorption de l'AIESH afférente à la distribution d'énergie sur le territoire de la Ville de Couvin (sections communales de Boussu-en-Fagne, Couvin, Frasnes-lez-Couvin, Mariembourg et Pétigny).

Monsieur VINCENT entre en séance

d) IMIO - assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2023

Ordre du jour :

1. Présentation du plan stratégique 2024-2026 ;
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2024.

e) IMSTAM - assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2023

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AG du 26 juin 2023 ;
2. Approbation du PV de l'AG extraordinaire du 19 octobre 2023 ;
3. Démission et nomination des Membres du Conseil d'administration ;
4. Plan stratégique 2024 ;
5. Modification budgétaire 2023 et Budget2024.

f) IGRETEC – assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2023

Ordre du jour :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Première évaluation du Plan Stratégique 2023-2025.

g) CENEO – assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2023

Ordre du jour :

1. Première évaluation annuelle du Plan stratégique 2023-2025 ;
2. Prise de participation dans un partenariat avec Ether Energy Développement ;
3. Nominations statutaires.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sabine DRAPIER

7. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

8. Questions orales

Monsieur VERSCHEURE signale que des parents d'élèves s'épanchent sur l'état lamentable du parking de l'école de Péronnes. En réponse, d'autres embrayent sur le même constat concernant celui de l'école de Fontenoy. Même l'accès au parking du centre administratif nécessite une remise en état.

Pouvez-vous donner une 'deadline' à la population pour la remise en état de ces endroits.

Madame Mélanie MORY précise que la réfection des parkings de l'école de Fontenoy et du centre administratif sont encore envisageables cette année par la main d'œuvre communale. Par contre, pour celui de l'école de Péronnes, les travaux sont plus conséquents. Monsieur DUDANT ajoute que le Collège est bien au courant de ce problème récurrent d'année en année. Il a été envisagé d'effectuer un grattage sur une profondeur d'une dizaine de centimètres et de remettre en place les matériaux mais cela ne donne pas satisfaction et le mal est plus profond. Notre conseiller technique étudie les moyens à mettre en œuvre pour trouver une solution plus pérenne dans le temps. Quant à Fontenoy, le problème est lié à un poids lourd qui se gare de manière intempestive à proximité de l'école et dégrade le revêtement. Le problème y est beaucoup plus circonscrit. Les services de police ont été informés des dégâts causés par ledit véhicule et des dispositions seront prises. A l'intervention de Monsieur VERSCHEURE, Monsieur DUDANT confirme que le centre équestre dispose d'une servitude de passage pour les propriétaires de chevaux qui sont au manège. Le reste de la voirie reste communale et on va réfléchir à son aménagement. D'ici là, la main d'œuvre communale interviendra comme elle l'a déjà fait par le passé.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 20.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS